

A2 DIAGNOSTICS
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 €
Siège social : 159 rue des vernes
74800 LA ROCHE-SUR-FORON
914 191 820 RCS ANNECY

PROCES VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT DU 1^{er} AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le premier avril,
A quatorze heures,
Au siège social de la société,

Monsieur BAIS Antoine, Président de la Société A2 DIAGNOSTICS, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social au 159 rue des vernes 74800 LA ROCHE-SUR-FORON et immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'ANNECY sous le numéro 914 191 820, a établi, ainsi qu'il suit, le présent procès-verbal.

Il a pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- Ratification de la cession d'actions intervenue le 1^{er} avril 2025 ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

Le Président, suite au procès-verbal en date du 1^{er} avril 2025, constate la réalisation définitive de la cession d'actions intervenue entre :

- Monsieur HERICHE Alexandre et Monsieur BAIS Antoine, portant sur 50 actions,

En conséquence, le Président constate que la nouvelle répartition du capital social est la suivante :

- Monsieur BAIS Antoine à hauteur de 100 actions

Ainsi, le Président constate que la société devient une société unipersonnelle.

DEUXIEME DECISION

Le Président délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et consigné au registre prévu par la loi.

Monsieur BAIS Antoine

Antoine BAIS